

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF1215

présenté par
Mme Pirès Beaune, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier,
M. Oberti et Mme Pantel

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Gestion des finances publiques »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	55 000 000	0
dont titre 2	55 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	55 000 000
dont titre 2	0	55 000 000
Facilitation et sécurisation des échanges	0	0
TOTAUX	55 000 000	55 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le PLF 2025 annonce un schéma d'emploi de -730 emplois pour les services départementaux de la DGFIP. Il est proposé de rétablir ces emplois pour un coût d'environ 55 millions d'euros afin de renforcer la lutte contre la fraude fiscale sous toutes ces formes.

Pour ce faire, l'amendement abonde le programme 156 *Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local* à hauteur de 55 millions d'euros de dépenses de personne (AE = CP) répartis de la manière suivante:

- + 1,65 millions d'euros à l'action 01 *Fiscalité des grandes entreprises*;
- + 22,26 millions d'euros à l'action 02 *Fiscalité des PME*;
- + 31,09 millions d'euros à l'action 03 *Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale*.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, ils sont prélevés sur les crédits de personnel (AE=CP) de l'action 01 *Expertise, audit, évaluation et contrôle* du programme 218 *Conduite et pilotage des politiques économiques et financières*.